

## DECISION

relative à l'affermissement de la Tranche  
Optionnelle n° 1 du marché n° 2024-M1870001  
afférent à la réalisation de l'étude de stabilité de  
la digue en remblais de la retenue de Beaune 2  
(classe B) en préalable de la mise à jour de l'étude  
de dangers à l'ouvrage

N° 27930

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

VU la délibération n°43 du conseil communautaire du 27/06/2024 relative à l'application des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

VU la signature du marché n°2024-M1870001 en date du 2 décembre 2024 relative à la conclusion d'un marché à procédure adaptée avec la société ISL INGENIERIE en vue de la réalisation de l'étude de stabilité de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2 (classe B) en préalable de la mise à jour de l'étude de dangers à l'ouvrage ;

VU les articles 5.2 et 5.3 de l'acte d'engagement du marché précité relatifs aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

### D E C I D E

Les prestations de la Tranche optionnelle n° 1 « Réalisation pour le barrage de Beaune 2 d'un cahier des charges commun ou de plusieurs cahiers des charges spécifiques d'investigations complémentaires en fonction des besoins, y compris leurs interprétations et intégrations en données d'entrée pour le calage du modèle et la réalisation de l'étude de stabilité » est affermée et sera exécutée dans les conditions prévues au marché.

Date à laquelle la tranche optionnelle 1 est affermée : 9 janvier 2025

Date de commencement de la réalisation de la tranche concernée : 9 janvier 2025

Délai d'exécution de la tranche concernée : 2 mois

Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Proximité et Environnement est chargé de notifier la présente décision au titulaire du marché.

Fait à Limoges, le 06 JAN. 2025

Publié le 12 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
087-248719312-20250106-AU25\_27930H1-AU  
Reçu en Préfecture le 12/03/2026

#signature#  
Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Sylvain ROQUES